



MESURE DES CONTROLES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Monsieur le Bourgmestre,

Au mois de mars, le nombre de cas étaient similaires à ceux d'aujourd'hui, mais nous avons connu des mesures de confinement très strictes.

Naturellement, la situation de cette époque n'était pas celle d'aujourd'hui, les structures hospitalières saturées, le taux de mortalité élevé, personnel non préparé, les moyens de protection et le stock de médicaments insuffisants. A cela il faut ajouter que le nombre de tests au Covid-19 a considérablement augmenté.

Je reconnais à la ville de Liège d'avoir été pionnières pendant cette période, en effet certaines mesures ont été prises pour protéger les citoyens de la propagation de la pandémie, même en l'absence ou en contraste avec d'autres niveaux de pouvoir.

Avec les mesures progressives de déconfinement, il était facilement prévisible qu'il y aurait une augmentation de tous les paramètres. Mesures nécessaires pour un retour à la quasi-normalité.

Cependant, malgré le port du masque, le respect des distances, les rassemblements limités et toutes les autres mesures qui sont encore d'actualité, le nombre d'infections semble exploser.

A Liège nous sommes passés de 369 nouveaux cas dans la semaine du 2 au 8 septembre à 1051 cas la semaine suivante soit une augmentation de 185 %.

Des chiffres inquiétants qui doivent nous amener à réfléchir où agir.

Les personnes testées positives, si elles ne présentent pas de symptômes graves, elles sont obligées de rester en quarantaine à leur propre domicile.

Fait-on confiance uniquement au bon sens de ces personnes ou existe-t-il des vérifications pour apurer le respect de cette mesure ?

Qui a les compétences pour le faire ?

Quelle est la fréquence de ces contrôles ?

Merci pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

Giuseppe Maniglia